CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE D'EXCELLENCE RUGBY

ACADEMIE REGIONALE DE RUGBY – *Rentrée 2023*

Préambule : le lycée Monge, la Ligue régionale de rugby et les comités départementaux de Savoie et de Haute Savoie, ce sont engagés dans l'organisation d'une **SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE RUGBY – ACADEMIE REGIONALE** au sein du lycée Monge pour permettre aux jeunes filles et garçons pratiquant ce sport en club de développer durant les 3 années d'enseignement en lycée, un triple projet : SCOLAIRE + SPORTIF + CITOYEN dans les meilleures conditions.

L'organisation proposée aux élèves admis à la SES AR font partie d'un encadrement complet d'excellence sportive, toutes les activités proposées sont gratuites et font partie des engagements incontournables.

L'organisation de telle structure, pour qu'elle soit parfaitement opérationnelle demande un engagement de toutes les parties, **le Lycée, la Ligue Régionale de Rugby les Comités Départementaux et surtout les élèves** qui vont bénéficier de cette section.

La présente charte a donc pour objectif de définir **les règles de vie et les engagements des parties** durant les 3 années de présence au lycée Monge.

Les règles de vie des élèves de la SES AR :

Les règles de vie du lycée s'appliquent pleinement. Discipline, horaires, respect de l'emploi du temps etc.

Pour tenir compte des engagements spécifiques que nécessitent la pratique du rugby à haute intensité le lycée apporte certaines facilités d'organisation :

Emploi du temps : Les heures fléchées dans l'emploi du temps scolaire pour la pratique du rugby sont inscrites dans l'emploi du temps officiel de l'élève et sont obligatoires.

Deux séances hors emploi du temps scolaire sont organisées les mardis soir et jeudi soir de 18h à 19h30 en complément des heures scolaires. Elles font partie intégralement de l'organisation de la SES AR et sont également obligatoires.

Il peut éventuellement être accordé une dérogation de participation à ces séances à deux conditions :

- Aux joueurs et joueuses dont les clubs sont à proximités, sous réserve de l'aval des responsables de la Section d'excellence sportive en lien avec les entraineurs des clubs après demande écrite des responsables légaux.
- Aux joueurs et joueuses, blessés (certificat médical obligatoire) pour se rendre chez un Médecin, kinésithérapeute ou autre professionnel de santé.
- En cas d'abus des facilités accordées, celle-ci seront supprimés, et aucun aménagement autre ne sera accordé.

Entrées et sorties du lycée :

Les élèves qui sont admis à sortir pour rejoindre les clubs ou pour consulter, médecin, kinésithérapeute, doivent le faire en conformité avec les règles fixées par le Lycée. – heure de sortie – heure de rentrée –

Accès au restaurant scolaire en horaires « décalés » :

Selon certains horaires d'entrainement, le lycée a organisé un accès au restaurant scolaire en autonomie pour les internes, l'élève doit être respectueux de l'organisation, des lieux, de l'hygiène, du rangement qu'il doit effectuer après son passage.

Absences aux activités de la SES AR et Absences pour blessures :

Toutes les absences doivent être justifiées et font l'objet d'une inscription dans le bulletin scolaire.

En cas de blessures nécessitant un arrêt de la pratique du rugby l'élève doit en avertir le Professeur référent et l'ensemble des encadrants de la SES AR. Pour les blessures nécessitant un arrêt de plus d'une semaine, un certificat médical d'inaptitude devra être produit et une demande de dispense sera à remplir dans le carnet de correspondance, conformément au règlement intérieur. Suivant la nature de la blessure des aménagements pourront être proposés par l'encadrement de la SES AR après avis médical pour éviter une inactivité trop importante.

Difficultés scolaires constatées :

En cas de retard dans le travail scolaire nécessitant une dispense d'entrainement, seul le professeur référent pourra accorder ou imposer cette disposition, en lien avec le professeur principal de la classe, cette disposition ne pourra être qu'exceptionnelle. Dans ce cas, seules les séances d'entrainement prévues les MARDIS ET JEUDIS DE 18H à 19h30 dans l'emploi du temps pourront être transformées en études obligatoires pour les internes.

Manquement aux règles :

Le professeur référent de la SES AR pourra en cas de manquement de l'élève aux engagements à la SES AR à la discipline du lycée, au travail scolaire insuffisant sollicitera auprès du chef d'établissement son exclusion temporaire ou définitive du dispositif SES AR.

L'engagement sportif et citoyen :

Le cahier des charges d'une SES AR oblige à la participation des élèves au championnat UNSS excellence – ils devront adhérer à l'association sportive du lycée.

L'élève participera aux activités proposées par le Lycée dans le cadre des engagements et certaines seront obligatoires (Cross par exemple).

L'élève devra s'engager deux journées pendant l'année scolaire auprès de son club, pour participer aux actions de ce dernier : entrainement des jeunes des écoles de rugby, mise en place d'une manifestation du club (match, fête, tournoi…) participer à une activité de maintenance (vestiaires, matériel…) l'élève devra produire un rapport de son activité et de connaissance de son club avant le 30 mai de l'année scolaire.

Ce rapport fera l'objet d'une notation par le professeur référent

Arrêt, démission du parcours triennal de la SES AR

Un non réengagement par l'élève, l'année suivante dans la SES RUGBY pourra entraîner le retour de l'élève dans son lycée de secteur, ou le changement de classe si nécessaire et entrainera l'annulation de la priorité d'internat et d'accès au restaurant scolaire dans les horaires « décalés ».

Les engagements du Lycée :

Le lycée organise et facilite la vie au lycée des élèves leur permettant de suivre les enseignements tout en pratiquant le rugby dans des conditions privilégiées ; il organise :

- Les emplois du temps,
- La répartition des élèves dans les classes
- L'accès aux différentes installations
- La vie de l'internat, et facilite l'organisation des rentrées anticipées du dimanche soir
- L'organisation de la restauration, facilite l'accès aux repas dans des horaires spécifiques pour les sportifs
- Met à disposition le ou les enseignants pour l'organisation de la SES
- Des activités pour une cohésion du groupe – sortie oxygénation, journée d'intégration….
- La Valorisation de la participation régulière à la SES sur les 3 années dans la fiche avenir de PARCOUR SUP. à contrario l'abandon de SES sera également notifié dans cette même fiche

Les engagements de la Ligue Régionale de rugby et des Comités départementaux de Savoie et de Haute Savoie :

Les structures locales du rugby affiliées à la FFR, apportent un soutien financier et un soutien logistique à l'organisation de la SES AR suivant le cahier des charges déterminés. Elles prennent à leur charge certains financements :

- Du temps passé par les Conseillers Techniques départementaux
- Des interventions d'un préparateur physique
- Des interventions des Kinésithérapeutes chaque semaine au lycée,
- D'une Psychologue du sport,
- D'une Diététicienne
- D'intervention d'arbitre
- D'intervention de sportif ou autre professionnel du monde sportif
- Un apport en matériel, ballons…

Elles organisent et facilitent l'accès :

- Trois Médecins du sport de Médipôle Savoie se sont engagés auprès de l'Académie. Ils s'organisent pour dégager des créneaux le plus rapidement possible en cas de besoin – le coût de la visite reste à la charge des familles.
- Organisent en lien avec le SO CHAMBERY NATATION des rentrées anticipées à l'internat le dimanche soir – le coût reste à la charge des familles.

Les engagements de l'élève admis à la SES

L'admission d'un élève à la SES AR engage l'élève dans un parcours d'excellence sportive, sa vie au lycée est facilitée par l'organisation mise en place par le Lycée et ses partenaires qui en assurent le financement, fait partie des obligations. L'élève s'engage :

- A respecter l'organisation de la SES AR et ses règles
- A être à jour de sa licence FFR pour le **1er septembre** de chaque année.
- A adhérer à l'association sportive du lycée
- A porter et représenter les valeurs du rugby et de la SES AR à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée.
- A se rapprocher de l'équipe d'encadrement de la SES AR pour toute question ou demande lié à la SES AR.

La Représentante de la Ligue Et des CD73 et CD74	**Le Professeur Référent**	**Le Proviseur**
Jocelyne GRAND-LABORET	**Julien MONTCHAMP**	**François VICHET**

CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE D'EXCELLENCE RUGBY

ACADEMIE REGIONALE DE RUGBY – *Rentrée 2023*

Je soussigné…… reconnais avoir lu la CHARTE de la SES AR, et compris son fonctionnement et en accepte ses règles.

Je souhaite m'inscrire pleinement dans cette organisation de la SES AR, m'engage pour L'ANNEE SCOLAIRE ……. A La SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE de L'ACADEMIE REGIONALE DE RUGBY du LYCEE MONGE de CHAMBERY.

- A respecter son organisation et ses règles de fonctionnement.
- A valoriser ce qui m'est enseigné dans le respect des valeurs du rugby
- A avoir en toute occasion une attitude respectueuse des personnes, des installations, du matériel
- A respecter les diffusions sur les réseaux sociaux.

- (Charte à signer en mentionnant de manière manuscrite « lu et approuvé)

Les Parents ou tuteur de l'élève

Nom, Prénom…….

Signature

L'Elève,

Nom Prénom……..

Signature

Nom, Prénom…….
Signature